**Camera di i Territorii di Corsica**
**Chambre des Territoires de Corse**

**Sessione di u 7 di ferraghju di u 2022**
**Session du 7 février 2022**

**Raportu N$^{u}$ 2022-3**
**Rapport N° 2022-3**

**Presentazione di i travagli di i cummissioni**
**Présentation des travaux des commissions**

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Depuis la réunion de la Chambre des Territoires du 29 novembre 2021, des réunions des commissions ont eu lieu. Un rappel de leurs conclusions respectives sera proposé en séance autour des points suivants :

- **PADDUC : 20 décembre 2021 et 3 février 2022**

Consciente de l'utilité de se rapprocher des maires dans le cadre de la révision du PADDUC afin que la Chambre des Territoires puisse faciliter leur écoute et la prise en compte de leurs attentes et de leurs difficultés, la commission a souhaité la co-construction, dans les plus brefs délais, d'un questionnaire avec l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, (AUE). Cette contribution devra être clairement identifiée et positionner la Chambre des Territoires en tant que partenaire et relais des maires. Lors de sa réunion de décembre dernier, elle a insisté sur sa volonté de voir coordonner les démarches, afin d'éviter tout doublon avec les services de la Collectivité de Corse et de l'AUE. D'autre part, elle s'est interrogée sur la forme du questionnaire ainsi que sur les délais de sa réalisation et souligné la nécessité de prendre en considération, dans tous les travaux, les différences entre territoires et donc les contraintes spécifiques qui s'y exercent : terrains littoraux, moyenne ou haute montagne, communes déjà très développées ou pas…

Une deuxième réunion a été fixée le 3 février, avec invitation des services de L'AUE, pour entrer dans la phase concrète de ce projet. Une synthèse orale de ces travaux, avancées et propositions, vous sera présentée en séance.

- **Développement Durable et lutte contre le changement climatique : 10 janvier 2022**

Cette réunion de la commission Développement durable et lutte contre le changement climatique a été délibérément centrée sur un ordre du jour unique : la gestion de l'eau, problème aggravé par le réchauffement climatique et la perspective du transfert de compétence de 2026. Il manque parfois des crédits mais il manque surtout des référents humains pour assurer l'ingénierie de projets, particulièrement au profit des communes rurales.

La commission a fait le choix du concret et du pragmatisme et a invité le Maire de Campile, Monsieur Jean-Marie Vecchioni, dont les difficultés actuelles serviront d'éclairage pour de nombreuses

communes ainsi qu'un représentant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Monsieur Nicolas Briançon, pour la recherche de solutions.

- **Incendie : 11 janvier 2022**

L'ambition de la commission est de permettre à la Chambre des Territoires de remplir le rôle de relais et d'écho entre les différentes parties prenantes et les différentes entités du territoire. Pour cela, elle estime nécessaire de disposer d'informations pour assurer le lien de proximité dont les communes et les intercommunalités pointent parfois l'absence.
Cette réunion avait donc comme objectif la réalisation d'un point de début d'année pour préparer la saison 2022. Ont donc été invités et associés tous les organismes et services ayant une action dans le domaine de la prévention et/ou la lutte : l'Office de l'Environnement de la Corse, les Forestiers sapeurs, les services d'incendie du nord et du sud. Après un échange qui a mis au jour les acquis et certains besoins restant encore à couvrir, la commission sollicite l'intervention du Président du Conseil Exécutif pour que ses actions soient facilitées, notamment par un investissement sans faille des services de la Collectivité de Corse.

- **Politique forestière : 31 janvier 2022**

En présence de représentants du *Cullettivu pè a furesta corsa*, du comité de massif et de services de la Collectivité de Corse, les membres de la commission ont tenu à faire un point d'actualité destiné à formaliser l'urgence liée pour eux à la convention avec les communes forestières ainsi qu'à préparer les Assises de la montagne programmées en Balagne et les Assises « bois et forêt » qui suivront. Un regret est exprimé : le nombre trop important d'intervenants sur cette thématique fait courir un risque de dispersion des effets et donc de démotiver certains acteurs qui attendent des mesures concrètes et quantifiables. Ils sont désireux d'entrer au plus vite dans l'opérationnel et à ce titre réclament des Assises **conclusives** grâce à des contributions **écrites** qui permettront, si elles sont validées, de rédiger le plan stratégique puis le plan d'actions. Les élus soulignent à nouveau l'importance de la gouvernance et de la désignation d'un élu référent. Ils souhaitent parler de production, de vente de bois, d'objectifs ciblés : la concrétisation d'une volonté politique.

En conclusion, la commission souhaite avancer sur la rédaction de la convention avec les communes forestières, auditer l'ODARC sur l'étude de marché lancée, la certification et les mesures de la prochaine Politique Agricole Commune ; elle évoque également le projet d'une visite de terrain sur l'exploitation d'un scieur pour visualiser au mieux le quotidien des exploitants forestiers.

- **Nota bene :**

La commission évolution statutaire ne s'est pas réunie depuis la plénière du 29 novembre.
La commission mixte paritaire sur les services publics n'a pas encore été installée, cependant sa composition est arrêtée.

Vi pregu di dibàttene.
Je vous prie de bien vouloir en débattre.